

TIPS RETRAITE

Je choisis la retraite qui me ressemble

LA RETRAITE EST UNE LIBERTÉ NOUVELLE

La retraite est une **seconde étape de vie** où je peux faire mes propres choix. Arrêter toute activité professionnelle ou **continuer à travailler** tout en profitant de tout ou partie de mes retraites ? À moi de voir.

“J'écoute le podcast **BON VENT** pour me donner des idées.”

JE PERCOIS UNE PARTIE DE MES RETRAITES AVANT L'ÂGE LÉGAL

C'est possible ! Je choisis la **retraite progressive**.

- Je **réduis mon activité** (salarié·es, fonctionnaires) ou mes revenus d'activité (travailleur·ses indépendant·es) **2 ans avant l'âge légal** ;
- J'ai **150 trimestres validés** ;
- Je **cumule une partie** de mes retraites avec mes revenus d'activité.

Lorsque je **cesse mon activité à temps réduit**, mes retraites de base et complémentaires sont **recalculées**. J'acquiers de nouveaux **droits retraite**.

Mon **employeur ne peut pas s'opposer à ma demande de temps partiel** sauf si elle est **incompatible avec l'activité économique de l'entreprise**.

JE CONTINUE À TRAVAILLER UNE FOIS À LA RETRAITE

Là encore, c'est possible. Je choisis le **cumul emploi-retraite** :

- Je reprends ou je poursuis mon activité professionnelle tout en **cumulant les revenus de cette activité avec** mes pensions de retraite.
- Le **cumul** peut être total ou partiel selon ma situation.

J'ai **demandé toutes mes retraites + j'ai l'âge légal et le taux plein**.

OUI : Cumul intégral

- Je peux cumuler ma retraite avec des revenus d'activité sans conditions ;
- Ma retraite définitive peut être améliorée.

NON : cumul partiel

- Je peux cumuler mes retraites avec des revenus plafonnés ;
- Ma retraite définitive ne peut pas être améliorée.

Les **dividendes non soumis à cotisations sociales et les revenus d'activité à l'étranger ne sont pas concernés par les règles de cumul emploi-retraite et sont cumulables**.

Un doute, une question ?
Je contacte mon expert·e retraite !